



DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR LA CREATION D'UN BATEAU SUR DOMAINE PUBLIC

Cette demande doit obligatoirement être accompagnée d'un RDV avec un technicien de la Ville pour accompagner et valider les travaux. Une permission doit être délivrée avant le début des travaux.

Demande à effectuer **30 jours avant** la date souhaitée pour le début de la réalisation des travaux. Une liste non exhaustive d'entreprises compétentes est à disposition pour établir un devis au choix du pétitionnaire.

Nom et adresse de la Société sélectionnée

.....

APE.....SIRET

Téléphone.....Fax.....

Email.....

Nom du client et Adresse des travaux

.....
.....

Description de la taille du bateau :

.....

N° de Permis de Construire ou N° de déclaration préalable.....

.....

L'entrée charretière sera établie sur toute la largeur du trottoir actuel. Les découpes seront parallèles entre elles et perpendiculaires au trottoir existant.

Les bordures existantes feront l'objet d'une dépose et repose soignée : l'abaissement de bordures sera de 0.04 mètre de hauteur au-dessus du caniveau et la pente s'étendra sur toute la largeur du trottoir. Les rampants seront d'une longueur de 1 m. Un lit de pose de béton (solin) de 0.30 mètre d'épaisseur sera mis en œuvre en dessous des bordures. Le trottoir sera constitué d'une forme de 25 cm de grave de ciment dosé à 4% et une couche de revêtement de 4 cm minimum de béton bitumeux de type porphyre 0/6 chaud.

Pour les bateaux utilisés principalement par les PL, la structure sera renforcée sur trottoir : 30 cm de GNT 0/31,5 - 8 cm de grave bitume - 5 cm de BB 0/6 porphyre.

Si présence d'un bateau existant à proximité, il conviendra de remettre en état celui-ci.

Date de la demande :

Signature du demandeur :